

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre Novembre à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, LUCAS, DEROUET, CORNET, MENEAU, SAMPEDRO, BORNE, DELAGE, DELANNOY, RIGARD, BOBIN, GUYOMARCH, POMMIER, BLANCHARD

Absents : Mme, SALLÉ (excusée)

Date de convocation : 16/11/2017

Objet : Travaux

Demande subvention Pays pour école  
Tarifs municipaux  
Prime fin d'année  
Loyers  
Autorisation dépenses investissement avant budget  
Questions diverses

### TRAVAUX ECOLE

Les travaux ont commencé Mardi. Il y a un problème pour le branchement d'eau. Le cabinet d'étude souhaite ne pas installer de chasses d'eau, mais un système d'arrivée directe d'eau, mais cela nécessite un tuyau de Ø75, et notre compteur ne fait pas ce diamètre. Mme CHEHADÉ revoit l'entreprise pour qu'ils refassent le devis avec des chasses d'eau normales.

Le Conseil demande que les CR des visites de chantier leur soient transmis, afin d'être au courant de l'avancée des travaux et des problèmes éventuels rencontrés.

### TRAVAUX STADE

Afin de solutionner le problème d'intrusion des gens du voyage, le conseil envisage de réaliser une clôture en bordure de la route de Sigloy jusqu'à la grange avec un portail. Le coût de cette installation est de l'ordre de 9 000 € TTC.

A voir au Budget Primitif 2018

### ECOLE

Des devis ont été demandés pour :

- Remplacement des vitrages vandalisés à l'école primaire (nouveau bâtiment). Le chiffrage réalisé par l'entreprise BOUDARD se monte à 2 793.12 € ; Un devis sera également demandé à l'entreprise THENAULT. La facture sera transmise à l'assurance pour remboursement.
- La porte du bâtiment primaire ne ferme plus. Un devis a été demandé à l'entreprise RIGUET.

### ZERO PESTICIDE

A prévoir au budget primitif 2018, l'acquisition d'un brûleur à gaz (2 748 €). Le matériel sera commandé, et le règlement interviendra en 2018.

### **FLEURISSEMENT 2018**

M. FOURNIER signale qu'il a assisté à une réunion présentant des facilités pour le fleurissement : billes permettant de réduire la fréquence des arrosages (1 arrosage sur 2).

Un appel aux bénévoles a été fait par le biais du P'tit Neuvy. 3 personnes ont répondu. Prévoir une réunion pour parler du fleurissement dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre éventuellement.

### **LOCATION TERRAIN**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un loyer pour le terrain dont il est propriétaire (section ZD n° 11 pour 3.041 Hectares), cultivé par le GAEC de la Plaine à Sigloy.

Le calcul du fermage 2017 est basé sur :

Fermage 2009 (base 100) x 1.0628, soit 324.32 € x 10628 = **344.69 €**

### **DEMANDE DE SUBVENTION REGION PLAN ISOLATION BATIMENTS PUBLICS**

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention de la Région Centre Val de Loire, via le CRST du Pays Sologne Val Sud, pour l'isolation des bâtiments publics, au taux de 50 %, concernant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle, pour un montant subventionnable de 66 601.24 € HT.

### **STATIONNEMENT INTERDIT**

Le Conseil Municipal autorise le maire à prendre un arrêté d'interdiction de stationner aux Poids Lourds en bordure de la route départementale 951 (entre le 1 et le 23 de la Route de Sully et entre le 2 et le 10 de la route de Tigy), ce stationnement étant très dangereux pour le manque de visibilité. Des panneaux seront commandés et installés.

L'arrêté sera transmis à la gendarmerie.

### **ARRETE POUR DEPOT SAUVAGE D'ORDURES**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre un arrêté contre les dépôts sauvages d'ordures sur la commune. L'amende forfaitaire qui sera appliquée est fixée à 150 €

### **CLASSE CLIS**

Un enfant de la commune est scolarisé à Ouzouer sur Loire, dans une classe CLIS. M. FOURNIER signale qu'il a rencontré le Maire, qui lui a précisé que le coût estimé pour les fournitures scolaires des enfants domiciliés hors commune, sont de l'ordre de 1 500.00 €, qui nous seront donc refacturés.

### **REUNIONS PREVUES**

Monsieur le Maire informe le conseil des réunions suivantes :

- CLCS: le Jeudi 7 Décembre 2017 à 17 Heures à la mairie (suivi de la carrière Ligérienne)
- Commission appel d'offres DSP : le Jeudi 7 Décembre 2017 à 9 H 30 à la Mairie (compte rendu de l'ouverture des plis pour la délégation de service public Assainissement)

### **INFORMATION EPICERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à un courrier d'appui de la Mairie, l'épicerie de Neuvy a pu bénéficier d'un prêt de 8 500 € auprès d'Initiatives Loiret.

## PRIMES DE NOËL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des primes de fin d'année aux agents communaux. Pour les agents à temps non complet, elles seront fixées au prorata du nombre d'heures. Les agents nouvellement embauchés, percevront la prime proratisée en fonction du nombre de mois de présence.

Il décide de ne pas augmenter ces primes qui restent donc fixées à :

- **688.00 €** Pour les agents à temps complet (base pour les agents à temps non complet)

## TARIFS COMMUNAUX 2018

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2018 :

- **Assainissement : Augmentation du tarif rejet égout de 1.5 %**

Taxe de base :	<b>146.59 €</b>
Rejet égout : 1.03 €x 101.5 % =	<b>1.05 €</b>
Attente assainissement :	<b>16.98 €</b>
Taxe raccordement égout :	<b>1 124.55 €</b>

**Les tarifs sont applicables du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 au 30 Juin 2019, pour concorder avec les tarifs fixés pour les factures d'eau**

- **Aide aux devoirs :**

L'heure : **2.50 €**

- **Accueil périscolaire :** les tarifs votés le 15/09/2017 restent applicables pour 2018

Garderie matin de 7 H 15 à 8 H 20 :	<b>2.00 €</b>
Garderie soir de 16 H à 18 H 30 :	<b>4.00 €</b>
Garderie soir 1 de 16 H à 17 H 15 :	<b>2.00 €</b>
Garderie soir 2 de 17 H 15 à 18 H 30 :	<b>2.00 €</b>
Forfait matin et soir :	<b>5.00 €</b>
Temps passé à l'accueil après aide aux devoirs :	<b>2.00 €</b>

- **Location Barnum : pas d'augmentation de tarif**

Le Conseil précise qu'il faut obligatoirement 2 personnes minimum (en plus du personnel communal) pour le montage et le démontage des barnums. En cas d'absence de personnes pouvant aider à décharger, à monter et démonter le matériel, une somme forfaitaire de **50 €** sera facturée en plus du tarif de location.

Petit barnum :	<b>175.00 €</b>
Grand barnum :	<b>230.00 €</b>

- **Salle Polyvalente : pas d'augmentation de tarif**

	Location 24 Heures	Location Week-End
Habitants de la Commune	<b>227.00 € (Été)</b>	<b>399.00 € (Été)</b>
	<b>239.00 € (Hiver)</b>	<b>419.00 € (Hiver)</b>
Habitants Hors Commune	<b>369.00 € (Été)</b>	<b>538.00 € (Été)</b>
	<b>380.00 € (Hiver)</b>	<b>565.00 € (Hiver)</b>

Location de la cuisine de la cantine (**avec traiteur uniquement**) : **65.00 €** (en plus de la location de la salle)

Caution : **500.00 €**

- **Location salle associations** : Chaque association aura droit au prêt gratuit de la salle pour organiser **une** manifestation à but lucratif par an. **Pour les autres manifestations payantes, il sera demandé une location de 65.00 €**
- **R' DE LOISIRS : pas d'augmentation de tarif**

	<b>Location 1 journée</b>	<b>Location Week-end</b>
Habitants de la Commune	<b>200.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
Habitants hors Commune	<b>400.00 €</b>	<b>600.00 €</b>
Habitants communes COMCOM Val de Sully	<b>300.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
Associations Hors Commune	<b>300.00 €</b>	<b>450.00 €</b>

- **Tarifs pour le personnel communal : pas d'augmentation de tarif**  
Le Conseil Municipal accepte de louer une fois par an au personnel communal, soit la salle polyvalente, soit le barnum, soit l'R' de Loisirs pour **65.00 €** Pour le personnel retraité, même tarif, pour l'année civile qui suit le départ en retraite.
- **Cimetière : pas d'augmentation de tarif**  
Concession cinquantenaire : **125.00 €**  
Cavurne + emplacement : **350.00 €**

### **LOYERS MUNICIPAUX SALON COIFFURE**

Conformément au contrat de location, les loyers seront révisés au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, selon l'indice INSEE de la construction, dernière valeur connue : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, soit 1664.

Pour le loyer du salon de coiffure « un temps pour vous », 11 bis Place du Bourg, (changement de propriétaire au 14/11/2016) la révision s'effectuera sur la base du loyer 2017 (199.21 €), indice de référence du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, soit 1614, produisant un loyer de :

$$\frac{199.21 \text{ €} \times 1664}{1614} = \mathbf{205.38 \text{ €}}$$

### **ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de l'encart publicitaire pour le bulletin municipal 2018 à **40.00 €**.

### **AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L. 2121-29,  
VU l'article L 232-1 du Code des juridictions financières,  
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à adoption du budget primitif 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018, avant le vote du budget 2018, dans la limite des crédits représentant 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au tableau ci-dessous

### **POUR LA COMMUNE :**

<b><u>Articles</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Budget voté 2017</u></b>	<b><u>Montant autorisé avant vote BP 2018</u></b>
202	Etudes	3 000.00 €	750.00 €
2051	Logiciels	5 000.00 €	1 250.00 €
2158	Autres installations, matériel, outillage	16 400.00 €	4 100.00 €
2183	Matériel informatique, bureau	1 200.00 €	300.00 €
2313	Constructions	262 776.00 €	65 694.00 €
2315	Voies et réseaux	7 000.00 €	1 750.00 €
			<b>75 542.00 €</b>

### **POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT**

<b><u>Articles</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Budget voté 2017</u></b>	<b><u>Montant autorisé avant vote BP 2018</u></b>
218	Constructions	138 993.00 €	34 748.00 €
2315	Réseaux	660 680.00 €	165 170.00 €
203	Etudes	15 000.00 €	3 750.00 €
			<b>203 668.00 €</b>

### **CANDIDATURE AHSAP**

Le Conseil Municipal désigne Mme BLANCHARD Edwige, pour siéger au Conseil d'Administration de l'AHSAP (Association d'Hébergements, de Soins et d'Aides aux Personnes), et tant que représentant de la Commune et de représentant au conseil d'administration

### **DEPART EN RETRAITE**

M. FOURNIER informe le Conseil que le départ en retraite de M. BRETON et de M LABSOLU sera fêté officiellement lors des vœux du Maire le 6 Janvier 2018. Mme MAROIS sera également convoquée pour la remise de sa médaille du travail.

A voir pour trouver des cadeaux à offrir aux retraités (bons d'achat, chèques CADHOC.....)

### **COLIS PERSONNES AGEES**

Mme BOBIN va rencontrer le responsable des 3 Fûts prochainement afin de voir la composition des colis. La cérémonie de remise des colis aura lieu à la Mairie le Samedi 23 Décembre de 10 H à 12 H. Un questionnaire sera adressé aux personnes concernées pour savoir si elles se déplaceront à la mairie, s'il faudra porter le colis, ou si elles le refusent.

### **LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE**

M. DEROUET est chargé de mesurer la voirie du lotissement clos du Mothois (rue du trésor celte) qui a été reprise par la commune, afin d'actualiser la longueur de la voirie communale, pour la DSR 2019.

La délibération fixant la longueur de voirie devra être prise en cours d'année 2018, pour pouvoir être prise en compte pour le calcul de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)

### **MODIFICATION INTITULE MARCHE TRAVAUX ECOLE POUR LE LOT N°3 : CHARPENTE**

Une erreur a été constatée par l'entreprise BORDILLON, dont l'offre a été retenue pour le lot n° 3, concernant la charpente, pour le marché de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle.

En effet, celui-ci a établi l'acte d'engagement au nom de l'entreprise BORDIBOIS (filiale de BORDILLON), et le devis au nom de BORDILLON ainsi que la mise au point. Il convient donc de rectifier et de tout mettre au nom de l'entreprise BORDIBOIS, aucune modification dans le montant de l'offre ne découle de ce changement.

### VITESSE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier signalant des problèmes de vitesse excessive dans la rue de Mont. A priori, une pétition sera lancée dans cette rue à ce sujet, et nous sera transmise.

### DATE PROCHAINE REUNION CONSEIL

La prochaine réunion du Conseil est fixée au Jeudi 21 Décembre 2017 à 19 Heures

### QUESTIONS DIVERSES

- Mme CORNET : Signale une information obtenue lors des ruralitiques et transmise par M. LEPELTIER, de l'UDMR, au sujet de l'application PRONOTE, utilisée pour les classes CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>. L'Education Nationale demande cette mise en place. Il s'agit d'un logiciel proposé aux écoles (récupération des devoirs et leçons pour s'habituer au fonctionnement du collège). Le coût est de 49 € pour 1 an pour l'école.  
L'information sera transmise à la directrice.  
Elle signale qu'en cas de fortes pluies, il y a toujours un gros trou dans la rue des moulins, et que la matérialisation de la bande STOP n'a toujours pas été réalisée à l'entrée de la rue des Meuniers. Elle informe que lors du salon des maires, M. FOURNIER et elle-même ont rencontré ECO PATURAGE, ECO MOUTONS, qui proposent de mettre à disposition des moutons, dans les espaces verts de la commune, ainsi qu'un abri, abreuvoir (il faut prévoir un point d'eau), et mise en place d'une clôture, et passage d'une personne qui vient s'occuper des bêtes. A voir éventuellement pour le stade.
- M. LUCAS : Réunion du Conseil d'école : 161 élèves inscrits. La fête de Noël aura lieu le mardi 5 Décembre.  
Mme SAMPEDRO demande l'installation d'un poteau pour fixer sa station météo à l'école.  
Les CMR utiliseront la maison des associations le Jeudi. C'est OK avec la mairie, le calendrier a été transmis.  
Le SICTOM propose un paiement en 3 fois pour la redevance. Penser à renvoyer le dossier avant le 31 Décembre. Des exemplaires sont disponibles en mairie, et le dossier peut être téléchargé sur le site du SICTOM
- M. DELAGE : Commission Culture de la Comcom : bon déroulement des spectacles proposés. Ceux-ci prennent de l'ampleur, les communes étant demandeuses : les concerts étaient complets ainsi que les spectacles de théâtre. C'est très encourageant.  
La Comcom a fait une demande pour bénéficier de subventions dans le cadre du PACT pour les programmations. Obligation de prendre des artistes locaux. En étude également le développement des festivals.
- M. DEROUET : Signale la fabrication de décors de Noël à prévoir, un sapin à trouver pour mettre à la salle polyvalente. Voir Philippe Allaire, pour savoir s'il pourrait prêter son petit chalet comme l'an passé, ce qui éviterait de fabriquer des décors.
- M. POMMIER : Demande s'il est possible de transmettre aux conseillers les comptes rendus de la COMCOM. Réponse OK

- Mme BORNE : Informe le conseil de la remise d'un chèque de 442 € à l'Association Les Roses de Jeanne, suite à la randonnée organisée pour Octobre Rose. 75 participants à cette rando
- Mme BOBIN : Informe du bilan positif de la fête villageoise. 167 € remis aux associations ayant participé sur les 2 jours ou avec beaucoup d'investissement, et 60 € pour les autres. Beaucoup de nouvelles idées pour l'an prochain.

*Le maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*